



**PRÉFET
DE LA MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

PÔLE DEPARTEMENTAL
DES ASSOCIATIONS SYNDICALES
DE PROPRIÉTAIRES

Affaire suivie par : Mme Déborah LEGRAND
Tél. : 03.51.37.64.33
Courriel : sp-epernay-pole-asp@marne.gouv.fr

Sous-préfecture d'Épernay

Épernay, le 13 janvier 2026

Le sous-préfet d'Épernay

à

**Monsieur le Maire
de UNCHAIR**

Objet : Création de l'association syndicale autorisée (ASA) de UNCHAIR

Réf : Arrêté préfectoral du 13 janvier 2026 portant création de l'ASA ;
Arrêté préfectoral du 13 janvier 2026 portant nomination de l'administratrice provisoire de l'ASA ;
Certificat d'affichage des deux arrêtés et des statuts de l'ASA.

Par arrêté préfectoral du 13 janvier 2026, j'ai autorisé la création de l'association syndicale autorisée (ASA) pour l'aménagement des coteaux viticoles de UNCHAIR, dont le siège est situé à la mairie de UNCHAIR.

Par arrêté préfectoral du même jour, j'ai par ailleurs nommé Madame ROUSSELIÈRE Annie administratrice provisoire de l'ASA de UNCHAIR.

J'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint, une copie de chacun de ces deux actes, ainsi que les statuts de l'ASA, qu'il vous revient, conformément à l'article 2 de l'arrêté portant création de l'ASA, d'afficher à la mairie et dans tout autre endroit apparent et fréquenté du public.

Cette formalité devra être réalisée dans un délai de 15 jours à compter de la date de publication de l'arrêté précité, conformément à l'article 13 du décret n°2006-504 du 3 mai 2006.

Vous voudrez bien me retourner le certificat d'affichage ci-joint, dûment complété, daté et signé.

Pour le préfet et par délégation,
Le sous-préfet d'Épernay,

E. Auber.

Emmanuel AUBER